



Le/...../ 2020

**DECLARATION
De
CANDIDATURE de LISTE
ELECTION du COMITE de DIRECTION
ASSEMBLEE du 24 OCTOBRE 2020**

A remplir par la tête de liste et à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception avant le 24 septembre 2020 à minuit, dernier délai, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Secrétariat du District du Jura, 65 rue de Bercaille 39000 Lons-le-Saunier

Mention devant figurer sur l'enveloppe : « Election du Comité de Direction »

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (*ayer la mention inutile*)

NOM :

PRENOM :

DATE de NAISSANCE :/...../..... à

ADRESSE :

MAIL :@.....

NOM de la LISTE :

- Déclare, en tant que tête de liste, la candidature de la liste ci-jointe à l'élection du Comité de Direction du District du Jura de Football
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la FFF, déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet
 - D'aucune condamnation faisant obstacle à mon inscription sur les listes électorales
 - D'aucune sanction d'inéligibilité à temps

Qui serait de nature à m'interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales

FAIT à :

Le :

SIGNATURE de la TETE de LISTE :

Rappel : les candidats inscrits sur la liste doivent remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District du Jura

Doivent être joints à la présente déclaration :

- La liste des membres dûment remplie et signée par chacun d'entr'eux
- Une déclaration de non condamnation pour chaque candidat
- Une copie de pièce d'identité de chacun des membres de la liste
- Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité



Le / / 2020

**DECLARATION
De
CANDIDATURE de LISTE
ELECTION du COMITE de DIRECTION
ASSEMBLEE du 24 OCTOBRE 2020**

LISTE des MEMBRES

Rappel :

- Cette liste doit obligatoirement comporter au moins : **un arbitre, un éducateur, une licenciée, un médecin**
- Tout membre individuel doit fournir un justificatif

	NOM	PRENOM	N° LICENCE	SIGNATURE
Président N° 1				
Vice-Président Délégué N° 2				
Secrétaire Général N°3				
Trésorier N° 4				
Arbitre N° 5				
Educateur N° 6				
Licenciée N° 7				
Médecin N° 8				

N° 9				
N° 10				
N° 11				
N° 12				
N° 13				
N° 14				
N° 15				
N° 16				
N° 17				
N° 18				
N° 19				
N° 20				

Rappel :

- Cette liste doit obligatoirement comporter au moins : **un arbitre, un éducateur, une licenciée, un médecin**
 - Tout membre individuel doit fournir un justificatif